

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF MINISTÈRE
DE L'ARTISANAT,
DU COMMERCE ET DU TOURISME

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DES PERSONNELS
ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS
BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE LA VALORISATION
DES PERSONNELS DE CATEGORIES A, B ET C – DRH 2B
IMMEUBLE ATRIUM
5 PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS CEDEX 12



Affaire suivie par : M. Dugenetay
Téléphone : 01 53 44 24 01
Mél. : franck.dugenetay@finances.gouv.fr
DRH2B/2012/1/2/1/0743

Paris, le 26 DEC. 2012

NOTE POUR TOUS LES SERVICES

Objet: promotion au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe au titre de l'année 2013.

P.J.: - modèle de fiche de proposition,

- fiche de conseils pratiques pour l'élaboration de la fiche de proposition.

Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2013, sera arrêté après consultation de la commission administrative paritaire compétente qui se réunira le **23 mai 2013**.

Dans ce cadre et conformément aux décrets n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié, relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat et, n° 2011-1445 du 3 novembre 2011 modifiant le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C, seront examinés les dossiers des adjoints administratifs principaux de 2ème classe (échelle 5) ayant au moins deux ans d'ancienneté dans le 6ème échelon de leur grade et comptant au moins cinq ans de services effectifs dans leur grade au 31 décembre 2013.

Le nombre de postes ouverts à cette promotion vous sera communiqué dès que possible, tout comme la liste des agents proposables.

Vos propositions concernant cette promotion classées par ordre de priorité et en nombre raisonnable au regard du nombre de postes offerts, devront impérativement parvenir dans un premier temps par voie dématérialisée à (<u>franck.dugenetay@finances.gouv.fr</u>, et <u>jacques.desloges@finances.gouv.fr</u>) puis par courrier à mes services au plus tard le 5 avril 2013, délai de rigueur. Je vous saurais gré de respecter strictement ce calendrier. Sans réponse de votre part dans les délais impartis, je considérerai que vous ne souhaitez pas présenter de candidatures au titre de l'année 2013.

Par ailleurs, je vous serais reconnaissant de m'adresser les éventuelles demandes d'intégration dans le corps des adjoints administratifs d'agents relevant de votre service au plus tard le 23 avril 2013.

Je vous précise enfin que, dans le cadre de la démarche qualité initiée par le secrétariat général, le bureau du recrutement et de la valorisation des personnels de catégories A, B et C (DRH 2B) et en particulier MM. Franck DUGENETAY (tél.: 01 53 44 24 01, <u>franck.dugenetay@finances.gouv.fr</u>) et Jacques DESLOGES (tél.: 01 53 44 29 39, <u>jacques.desloges@finances.gouv.fr</u>), chargés des CAP de catégorie C seront à votre disposition le vendredi 24 mai 2013 pour vous apporter des informations sur cet exercice de promotion.

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA GESTION DES PERSONNELS ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS.

Philippe LAFAY